

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00575
Numéro SIREN : 439 881 137
Nom ou dénomination : COVEA COOPERATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2018 sous le numéro de dépôt 1972

Covéa Coopérations
Société Anonyme
Régie par le code des assurances
au capital de 2 316 578 763 Euros
Siège Social : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9
RCS Le Mans 439 881 137

**Extrait du PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 décembre 2017**

...

2. Gouvernance : mandats de directeur général, de directeur général délégué et dirigeants effectifs

2.1 Constatation de la démission du Directeur Général et nomination du nouveau Directeur Général

Le Président indique que M. Christian Baudon a fait part, par lettre du 4 décembre 2017, de sa décision de mettre fin à son mandat de Directeur Général à effet du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil d'administration en prend acte.

Puis le Président sollicite le conseil pour pourvoir à son remplacement et propose de nommer, M. Laurent Tollié en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil d'administration décide de nommer M. Laurent Tollié en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2018.

A ce titre et conformément à la réglementation, M. Laurent Tollié est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Dans ses rapports avec les tiers, il représente la Société. La Société est engagée, même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Toute limitation des pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'administration est sans effet à l'égard des tiers.

M. Laurent Tollié, en application de l'article R. 322-168 du Code des assurances, sera au 1^{er} janvier 2018, du fait de sa qualité de Directeur Général, Dirigeant effectif de la société Covéa Coopérations.

Il est rappelé par ailleurs que suivant décision du conseil d'administration du 17 décembre 2015, Thierry Derez, Président, est également dirigeant effectif de la société Covéa Coopérations.

2.2 Constatation de la démission du Directeur Général Délégué

Le Président indique que Mme Sophie Beuvaden a fait part, par lettre du 4 décembre 2017, de sa décision de mettre fin à son mandat de Directeur Général Délégué à effet du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil d'administration en prend acte et décide de ne pas procéder à son remplacement.

...

Pour extrait,
Corinne Coué
Secrétaire du conseil d'administration

